

Budget commune :

Résultat du compte administratif 2017

| | Recettes | Dépenses | Excédent / déficit | Report de l'exercice 2016 | Total |
|----------------|-----------|-----------|-----------------------|---------------------------|-----------|
| Fonctionnement | 1 991 137 | 1 545 859 | 445 278 | 1 069 909 | 1 515 188 |
| Investissement | 402 525 | 849 710 | -447 184 | 264 707 | -182 476 |

*Les chiffres sont arrondis à l'euro près.

L'excédent global s'élève à 1 332 711 €.

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 6.08 % entre 2016 et 2017 permettant une hausse de l'auto financement.

Les recettes de fonctionnement (hors excédent 2016) ont baissé de 3.90%. La hausse globale s'appuie sur l'excédent reporté plus important, qui a compensé la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

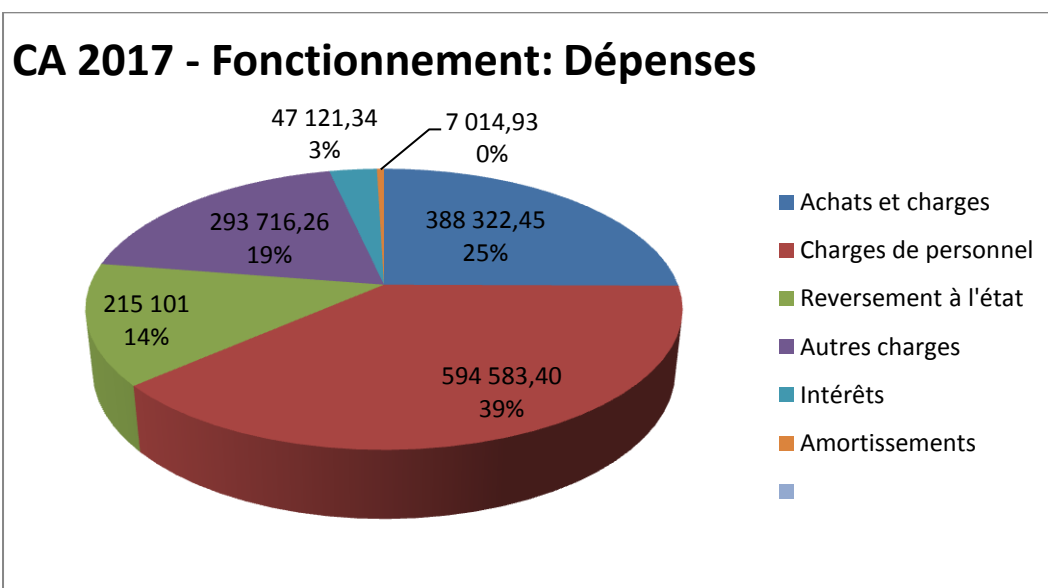
Les dépenses de la commune

Elles sont de trois ordres, les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement, et les remboursements d'emprunts

Les dépenses de fonctionnement regroupent principalement :

- Les salaires et charges sociales du personnel employé dans les différents services.
- L'entretien des rues, des espaces verts, des bâtiments publics (chauffage)
- L'achat de fournitures diverses, les charges liées à l'enseignement
- Les subventions versées aux associations

Le compte administratif 2017 ou CA 2017 : Le fonctionnement

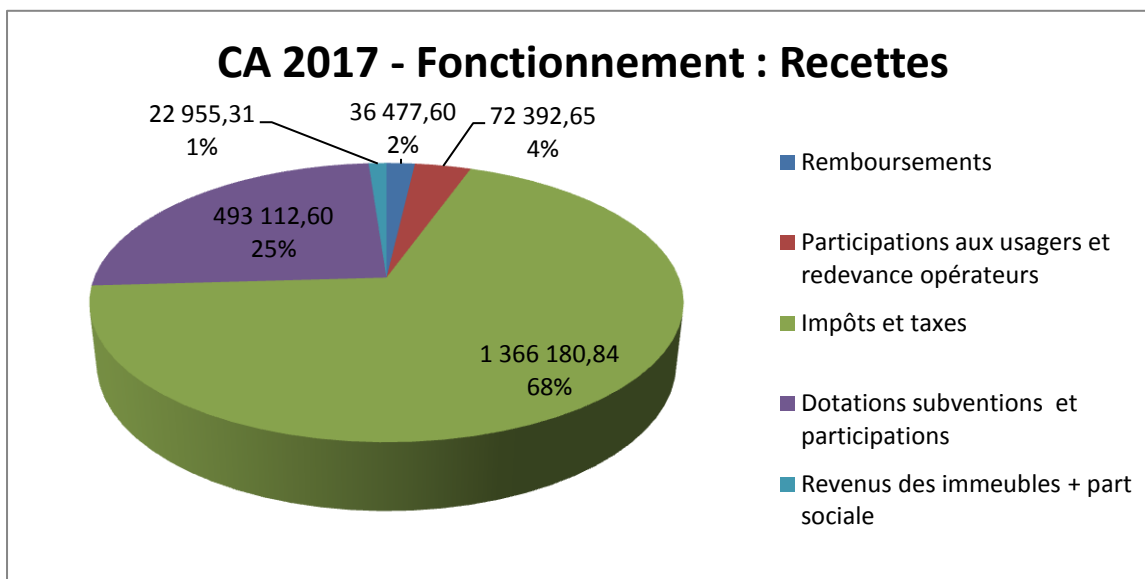


- **Achats et Charges** : Ce chapitre recouvre l'ensemble des fluides (eau, gaz, électricité, fioul, carburant), des fournitures, des frais de téléphone et d'affranchissement, des interventions d'entretien et de maintenance sur les bâtiments et les voiries, les frais d'animations, de conseils...
- **Les charges de personnel** ont baissé de 5.03 % entre 2016 et 2017.
- **Reversement à l'état** : Regroupe FNGIR et FPIC.

Le fonds national de garantie individuelle de ressources(FNGIR) ce sont les compensations des pertes de ressources engendrées par la suppression de la taxe professionnelle

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

- **Autres charges**: Regroupent les indemnités et charges élus, participations aux syndicats, subvention CCAS, subventions associations.
- **L'intérêt de la dette** : Le capital est pris sur l'investissement
- **Amortissement** : Dernier amortissement du rond point



- Remboursements : sur salaire
- Participations aux usagers et redevance opérateurs : la cantine le périscolaire , les concessions du cimetière
- Impôts et taxes : Les contributions de la Communauté de communes, les taxes sur les pylônes.
- Dotations, subventions et participations :
- Revenus des immeubles : Les locations des bâtiments communaux

Le remboursement des emprunts comprend :

- Les intérêts comptabilisés dans la section de fonctionnement (47 121€)
- Le capital à rembourser comptabilisé dans la section d'investissement (97 249 €)

Au niveau de l'investissement, les dépenses d'équipement se sont élevées à 752 460 € avec en particulier la réhabilitation de l'immeuble destiné à l'accueil de la maison de santé et à la voirie.

Budget commune 2018

.....

- **Tableau des subventions**

| Subventions | 2018 |
|----------------------------------|--------|
| Associations | 15 067 |
| Action sociale (CCAS) | 9 400 |
| Coopérative scolaire Maternelle | 2430 |
| Coopérative scolaire élémentaire | 7025 |

- **Associations** : La commission des finances a reconduit les mêmes sommes à 17 associations égreilloises qui en avaient fait la demande et dotée AHVOL, le foyer du collège et la Maison familiale rurale d'une aide.
- La subvention communale véritable **ressource** du **CCAS**.
- **Les coopératives des écoles** : Nous attributions une somme par élèves Ces sommes participent aux sorties ou aux spectacles au cours de l'année. Une enveloppe complémentaire de 3380 € est venue soutenir le séjour à la neige pour quatre classes de l'école Massenet.

Budget ASSAINISSEMENT

Rénovation et agrandissement à la station d'épuration du chemin des Roches

L'essentiel du budget 2018 est la prévision du financement à venir d'un redimensionnement d'un bassin d'orage et la mise aux normes de la Station d'épuration dont l'inscription des frais d'étude correspondants est de 168 000 € . Les réunions se font et le chiffrage définitif est à venir.

Les prochains bulletins vous informeront de l'avancé des pistes de réflexions .